

y soit d'autant plus honoré et ses serviteurs consolez de ses bénédictions, je désire que vous demandiez à nostre Saint-Père, des indulgences pour ceux qui y feront leurs prières et dévotions à certains jours de l'année, selon le mémoire que les religieux Carmes qui sont à Rome mettront entre vos mains. Cette lettre, qu'ils vous rendront en même temps, n'estant à autre fin, je ne vous la ferai plus longue que pour vous recommander d'avoir ce soin. Priant Dieu, qu'il vous aye, mon cousin, en sa sainte garde.

" Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le 17 mars 1639.

LOUYS

" BOUTHEILLER."

Le pape accorda, par une bulle du 22 septembre 1638, une indulgence aux confrères et sœurs le jour de leur entrée en la confrérie, aux jour et fête de sainte Anne, moyennant la confession, la communion et la visite d'une église ou d'une chapelle dédiée à la sainte. Il en ajoutait une troisième qu'on pouvait gagner à l'article de la mort. De plus, aux principales fêtes de l'Église, et à certaines pratiques spéciales de dévotion, s'attachaient un grand nombre d'indulgences partielles, comme par exemple : à l'assistance à la sainte messe et aux assemblées publiques ou privées de la confrérie ; à la récitation de cinq *Pater* et cinq *Ave*, pour les défunts ; aux œuvres de zèle pour l'instruction des pauvres et la conversion des pécheurs.

Après ces premiers préliminaires, Anne d'Autriche écrivit à Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, en le priant d'ériger au plus tôt la confrérie de sainte Anne. Nous donnons ici le texte de la lettre royale.

" Monsieur l'Évesque de Vennes, la dévotion que j'ay plus que tous autres à sainte Anne pour l'honneur de son nom, que je porte, me fait vous prier instamment de vouloir instituer une confrairie en son honneur, et entre les prières que vous ordonnerez y estre faites, les religieux dudit lieu chanteront à haute voix, à l'issue des vêpres, les litanies de sainte Anne, pour la conservation, la prospérité du Roy mon seigneur et des enfants de France. Cette dévotion me sera si agréable, que j'en favoriserai volontiers l'accroissement, par la singulière protection en laquelle je la prendrai d'aussi bon cœur que je prie Dieu, de vous avoir, monsieur l'Évesque de Vennes, en sa sainte garde.

" Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le 22 novembre 1640."

En conséquence de ces lettres, et pour " satisfaire aux volontés de la Reyne," l'évêque de Vannes se transporta à Sainte-Anne